



# COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SAMEDI 17 FEVRIER 2024

Maison des associations  
16 Rue de la croix aux potiers  
CHARTRES DE BRETAGNE

## Hommage



Hommage rendu à **Xavier ANNE**, qui nous a quitté en janvier.

Avant de débiter, je souhaiterais faire un petit clin d'œil et dédier cette assemblée générale à quelqu'un qui aurait dû être sur le bord du praticable encore aujourd'hui avec nous, caché derrière son objectif...

Depuis plusieurs années, la présence de Xavier était devenue une évidence sur tous les plateaux de compétition.

Avec sa passion, sa bienveillance et sa bonne humeur, il était définitivement adopté dans la famille de la gymnastique...

Quelle que soit la discipline, quels que soient l'âge et le niveau des gymnastes, il était toujours là au bon endroit, au bon moment pour capter les instants magiques et les émotions...

Afin de lui dire à nouveau un grand MERCI de la part des milliers de gymnastes, d'entraîneurs, de juges, de clubs à qui il a offert des souvenirs inestimables, je vous propose de lui faire un tonnerre d'applaudissements !

## Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Anne-Emmanuelle QUEAU remercie Madame Annick DURNY, présidente régionale, ainsi que l'ensemble des présidents de clubs ou leurs représentants pour leur présence en nombre, preuve de l'importance que les clubs brétiliens portent à la vie du Comité Départemental.

- ✓ 21 clubs présents ou représentés sur 29
- ✓ **4206 voix** représentées sur 5533 voix

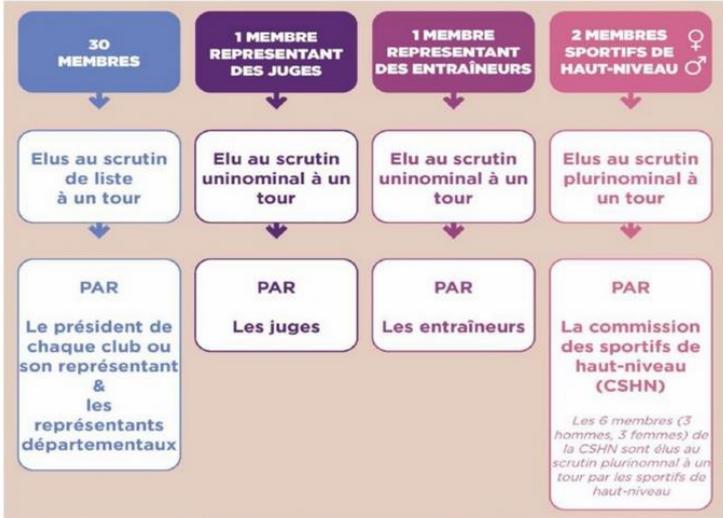
Quorum : 2767

Le quorum est atteint.

Anne-Emmanuelle QUEAU déclare donc l'Assemblée Générale extraordinaire ouverte à 15h10.

## PRESENTATION

Anne-Emmanuelle présente à l'assemblée présente les principales modifications des statuts et règlement intérieur de la FFGYM votés en Congrès Fédéral le 1<sup>er</sup> Juillet 2023.

<h3>CONTEXTE</h3>	<p><b>CONGRES FÉDÉRAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Révision statuts et règlement intérieur FFGYM</li></ul> <p><b>MISE EN CONFORMITÉ par rapport aux lois :</b></p> <p>LOI du 24 août 2021 confortant les principes de la République LOI du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France</p>																				
<h3>PRINCIPALES MODIFS</h3>	<p><b>MODALITÉS DES ELECTIONS FÉDÉRALES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Grande nouveauté avec l'implication des clubs</li><li>☞ Dématérialisation des mandats (déclaration J-8)</li><li>☞ Scrutin de liste à 1 tour (pas de changement)</li><li>☞ Parité comité directeur et bureau</li></ul> <p><b>INSTANCES FÉDÉRALES:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Passage de 30 à 34 membres au Comité directeur</li></ul> <p>Ajout : 2 sportifs HN 1 juge 1 entraîneur</p>																				
<h3>PRINCIPALES MODIFS</h3>	 <p>Le diagramme illustre la composition et le mode d'élection des instances fédérales :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Nombre de membres</th><th>Profil</th><th>Mode d'élection</th><th>Par</th></tr></thead><tbody><tr><td>30 MEMBRES</td><td></td><td>Elus au scrutin de liste à un tour</td><td>Le président de chaque club ou son représentant &amp; les représentants départementaux</td></tr><tr><td>1 MEMBRE REPRESENTANT DES JUGES</td><td></td><td>Elu au scrutin uninominal à un tour</td><td>Les juges</td></tr><tr><td>1 MEMBRE REPRESENTANT DES ENTRAÎNEURS</td><td></td><td>Elu au scrutin uninominal à un tour</td><td>Les entraîneurs</td></tr><tr><td>2 MEMBRES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU</td><td>♀ ♂</td><td>Elus au scrutin plurinominal à un tour</td><td>La commission des sportifs de haut-niveau (CSHN) <small>Les 6 membres (3 hommes, 3 femmes) de la CSHN sont élus au scrutin plurinominal à un tour par les sportifs de haut-niveau</small></td></tr></tbody></table>	Nombre de membres	Profil	Mode d'élection	Par	30 MEMBRES		Elus au scrutin de liste à un tour	Le président de chaque club ou son représentant & les représentants départementaux	1 MEMBRE REPRESENTANT DES JUGES		Elu au scrutin uninominal à un tour	Les juges	1 MEMBRE REPRESENTANT DES ENTRAÎNEURS		Elu au scrutin uninominal à un tour	Les entraîneurs	2 MEMBRES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU	♀ ♂	Elus au scrutin plurinominal à un tour	La commission des sportifs de haut-niveau (CSHN) <small>Les 6 membres (3 hommes, 3 femmes) de la CSHN sont élus au scrutin plurinominal à un tour par les sportifs de haut-niveau</small>
Nombre de membres	Profil	Mode d'élection	Par																		
30 MEMBRES		Elus au scrutin de liste à un tour	Le président de chaque club ou son représentant & les représentants départementaux																		
1 MEMBRE REPRESENTANT DES JUGES		Elu au scrutin uninominal à un tour	Les juges																		
1 MEMBRE REPRESENTANT DES ENTRAÎNEURS		Elu au scrutin uninominal à un tour	Les entraîneurs																		
2 MEMBRES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU	♀ ♂	Elus au scrutin plurinominal à un tour	La commission des sportifs de haut-niveau (CSHN) <small>Les 6 membres (3 hommes, 3 femmes) de la CSHN sont élus au scrutin plurinominal à un tour par les sportifs de haut-niveau</small>																		

## PRINCIPALES MODIFS

Jeudi 21 novembre	Election des 6 membres de la CNSHN Election des 2 représentants des SHN au Bureau/Comité Directeur	Distanciel
Vendredi 22 novembre Matin	Election du représentant des juges	Distanciel
Vendredi 22 novembre Après-midi	Election du représentant des entraîneurs	Distanciel
Samedi 23 novembre	Election de la liste	Distanciel (clubs) Présentiel (repr. Deptx)



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

## PRINCIPALES MODIFS

31 mai	• Appel à candidatures
19 sept	• Date limite de dépôt des candidatures et des listes
24 sept	• Réunion de la commission de surveillance des opérations électorales
30 oct	• Date limite d'inscription sur les listes électorales des juges/entraîneurs/SHN
15 nov	• Date limite d'inscription sur la liste électorale des clubs • Date limite d'inscription des représentants départementaux



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

## PRINCIPALES MODIFS

### ↳ Vote en distanciel

- vote sur ordinateur, tablette, téléphone
- un identifiant personnel reçu par SMS et mail
- durée d'ouverture du vote : 3 heures
- ligne téléphonique dédiée (assistance)

### ↳ Vote en présentiel

- vote sur téléphone
- un identifiant personnel reçu par SMS et mail



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

## PRINCIPALES MODIFS

### CREATION D'UNE COMMISSION NATIONALE PARKOUR

#### REPRESENTANTS TECHNIQUES FEDERAUX :

- ☞ Assurer la représentativité des disciplines
- ① Règle des 25% de postes réservés :  
 $2HN + 1juge + 1 entraîneur + 1 médecin + 8 RTF = 52 !!$
- ☞ Intégrés dans la liste Comité Directeur



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

## PRINCIPALES MODIFS

### CREATION D'UNE COMMISSION DES SPORTIFS HN

#### CREATION :

- ☞ Comité d'éthique
- ☞ Commission récompenses et reconnaissances fédérales



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

Suite à ces modifications des statuts et règlement intérieur fédéraux, les structures déconcentrées doivent également réviser leurs statuts et règlements intérieurs.

## CONTEXTE

### IMPACT SUR LES STRUCTURES DECONCENTRÉES :

#### COMITÉS RÉGIONAUX :

- ☞ Révision statuts et règlement intérieur avant le 30/06
- ☞ AGE régionale prévue en visio le 13 Mars !
- ☞ Limitation à 3 mandats de président
- ☞ Parité dans les bureaux 2028
- ☞ Création d'une commission Parkour
- ☞ Désignation des membres des commissions techniques, et non plus élections



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

Anne-Emmanuelle QUÉAU présente ensuite les principales modifications induites par cette révision des textes fédéraux et apportées sur les statuts et règlement intérieur du Comité Départemental d'Ille et Vilaine, qui seront soumis au vote aujourd'hui :

<b>CONTEXTE</b>	<p><b><u>IMPACT SUR LES STRUCTURES DECONCENTRÉES :</u></b></p> <p><b>COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Révision statuts et règlement intérieur avant le 31/03 (datant de 2017)</li></ul> <p>Pas d'obligation légale mais la FFGYM a choisi de demander la révision aussi pour les CD pour mieux s'adapter aux évolutions et aux réalités du terrain</p>
<b>CONTEXTE</b>	<p><b><u>IMPACT SUR LES STRUCTURES DECONCENTRÉES :</u></b></p> <p><b>MODE DE SCRUTIN :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Scrutin plurinominal imposé</li></ul> <p><b>COMITÉ FFGYM 35 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Pas de modif</li></ul>
<b>CONTEXTE</b>	<p><b><u>IMPACT SUR LES STRUCTURES DECONCENTRÉES :</u></b></p> <p><b>COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Actuellement : 20 à 24 membres avec parité</li><li>☞ Proposition : 6 à 24 membres avec parité</li></ul> <p><b>COMITÉ FFGYM 35 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Pas de modif</li></ul>



## CONTEXTE

### IMPACT SUR LES STRUCTURES DECONCENTRÉES :

#### **NOMBRE DE COMMISSIONS TECHNIQUES :**

- ☞ Actuellement : 8 commissions techniques  
GAM – GAF – GR – TEAM – AERO – GAC – TR/TU - GPT
- ☞ Proposition : nombre de commissions adapté aux disciplines pratiquées dans le département

#### **COMITÉ FFGYM 35 :**

- ☞ Maintien des 8 commissions
- ☞ Création d'une commission PARKOUR



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

## CONTEXTE

### IMPACT SUR LES STRUCTURES DECONCENTRÉES :

#### **COMMISSIONS TECHNIQUES :**

- ☞ Actuellement : élection en AG
- ☞ Futur : désignation par le Comité directeur



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

## CONTEXTE

### IMPACT SUR LES STRUCTURES DECONCENTRÉES :

#### **AUTRES LEGERES MODIFICATIONS:**

- ☞ Introduction des réunions et votes en dématérialisé
- ☞ Commission électorale : missions élargies à toutes les opérations de vote, et non plus les votes électifs



Comité  
Départemental  
Ille-et-Vilaine

## VOTE DES STATUTS

Les propositions de statuts du Comité Départemental ont été envoyés par mail aux clubs affiliés le 12 Février 2024.

Les clubs affiliés n'ont aucune question complémentaire concernant ces textes, suite à la présentation.

Nombre de voix	POUR	CONTRE	ABSTENTION
4206	4206 100% des voix exprimées	0	0

Les statuts du Comité Départemental d'Ille et Vilaine sont adoptés à l'unanimité.

## VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Les propositions de Règlement intérieur du Comité Départemental ont été envoyés par mail aux clubs affiliés le 12 Février 2024.

Les clubs affiliés n'ont aucune question complémentaire concernant ces textes, suite à la présentation.

Nombre de voix	POUR	CONTRE	ABSTENTION
4206	4206 100% des voix exprimées	0	0

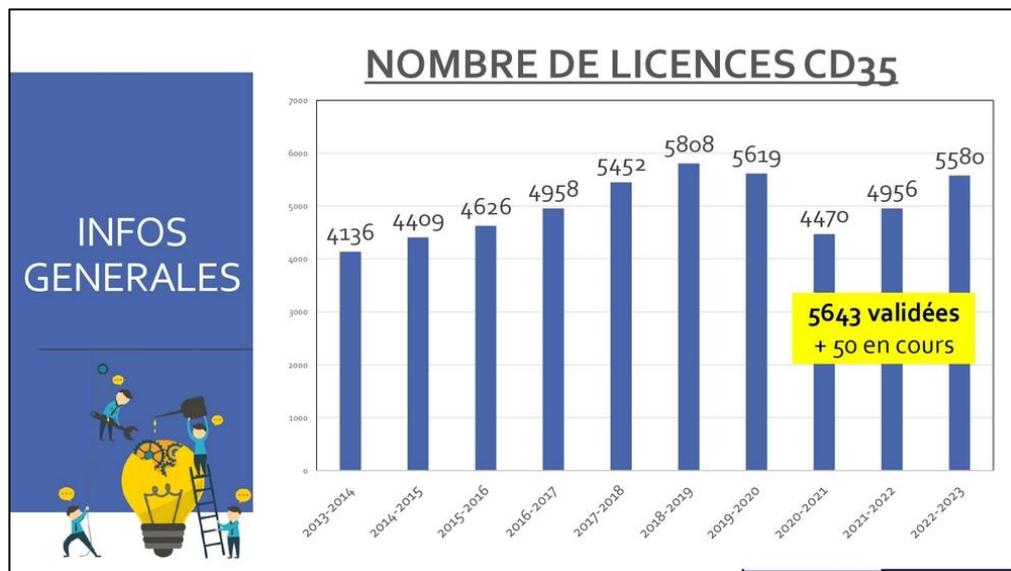
Le règlement intérieur du Comité Départemental d'Ille et Vilaine est adopté à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1 - LICENCES

Anne Emmanuelle QUÉAU fait un point sur l'évolution du nombre de licences à l'échelle départementale.  
Au 18 février 2024 : 5643 licences validées (+ 50 en cours)

Ce chiffre, bien qu'en augmentation, ne reflète pas la réalité du nombre de pratiquants en club.  
Un rappel est fait sur l'importance de la prise de licences pour tous les adhérents d'une association affiliée, en respect des statuts fédéraux.



### 2 - CLUBS

Quelques informations sur la vie des clubs brétilliens :

✓ **RADIATION DU CLUB DE L'AURORE DE VITRÉ**

Le club de Vitré a été radié en octobre 2023 de la Fédération Française de Gymnastique pour non-respect des règles fédérales (très nombreux adhérents non licenciés à la FFGYM), sur décision du Comité directeur FFGYM suite à signalement conjoint du Comité régional de Bretagne et du Comité départemental d'Ille et Vilaine.

✓ **ATTRIBUTION RECONNAISSANCES QUALICLUB**

Le **Sporting Club Mévennais (St Méen Le Grand)** et le **Gym Club de Lecousse** valident la reconnaissance QUALICLUB Bronze, gage de qualité de leurs projets associatifs et de la structuration de leurs associations.

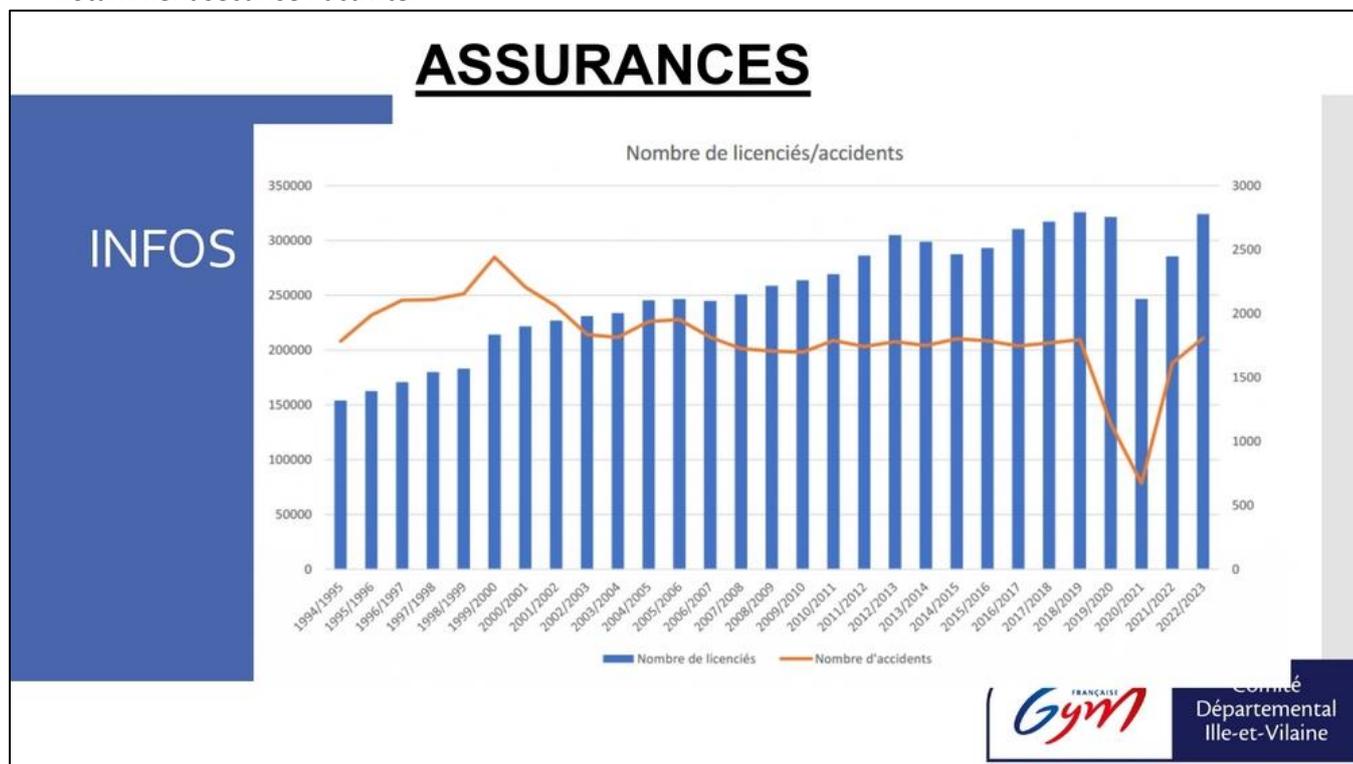
Un grand BRAVO aux dirigeants et techniciens de ces deux clubs pour leur engagement dans cette démarche Qualité !

Grâce à cette reconnaissance, ils bénéficieront également tout au long de la saison de différents avantages offerts par le Comité de Bretagne et le Comité FFGYM 35 : accompagnement personnalisé, réductions sur les formations, stages, engagements compétitifs, ...

Le Comité Départemental invite tous les clubs à s'engager dans cette démarche.

Quelques informations sur l'assurance fédérale :

- ✓ Les statistiques montrent un nombre de déclarations d'accidents stables à l'échelle nationale (1800 annuels environ), malgré l'augmentation du nombre de licenciés (hors COVID). L'évolution du matériel gymnique notamment sécurise l'activité.



- ✓ Néanmoins, 13 très graves accidents sont à signaler entre 1998 et 2023, avec des incapacités de plus de 85% : principalement sur un public jeune (14/20 ans), de niveau loisir ou premiers niveaux compétitifs.

Ces quelques très graves accidents entraînent des provisions d'indemnités très élevées pour l'assureur fédéral : 3 à 10 Millions €/accident (prise en charge tout au long de la vie pour un public de jeunes pratiquants) et déséquilibrent financièrement le contrat passé avec la FFGYM.

- ✓ Aussi, afin de continuer à offrir aux licenciés une couverture optimale en cas de sinistre très important, le coût de l'assurance GROUPAMA sera augmenté de **2€/licencié**, au 1<sup>er</sup> septembre 2024, afin de répondre pleinement aux besoins spécifiques de nos disciplines gymniques.
- ✓ **Point d'alerte** : Anne-Emmanuelle QUÉAU alerte fortement les clubs qui, ne respectant pas leur engagement fédéral en ne licenciant pas tous leurs adhérents, souscrivent à des assurances extérieures de faible coût. Les clubs privent potentiellement leurs adhérents d'une indemnisation optimale et adaptée à laquelle ils sont en droit de bénéficier et d'exiger en adhérant à une association affiliée à la Fédération Française de Gymnastique. Les dirigeants engagent leur responsabilité dans ce choix.

## 4 - HONORABILITÉ

Petits rappels sur le contrôle d'honorabilité :

**HONORABILITÉ**

Les Fédérations doivent transmettre au Ministère un fichier récapitulatif toutes les personnes concernées par ce contrôle d'honorabilité :

- Dirigeants
- Cadres techniques
- Juges **Nouveau**

Le Ministère croise cette liste avec le fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles, casier judiciaire et liste des personnes interdites d'exercer dans le secteur sport-jeunesse.

FFGYM Comité Départemental Ille-et-Vilaine

- ✓ Le contrôle d'honorabilité est obligatoire pour **tous les juges, entraîneurs bénévoles et dirigeants (= tous les membres des comités directeurs des associations affiliées)**. Toutes les personnes en contact avec les adhérents doivent être contrôlés.
- ✓ A ce jour, nous avons constaté que, pour la majorité des clubs, seuls les 3 premiers dirigeants apparaissent dans cette rubrique "contrôle d'honorabilité" (onglet N°8) de la fiche club sur le site FFGYM licence. Afin de répondre à cette obligation légale, il a été demandé à tous les clubs par mail le 13 février 2024 de faire rapidement le nécessaire pour compléter la liste de leur club, si elle n'est pas à jour, en y ajoutant :
  - tous les juges diplômés (mineurs et majeurs)
  - tous les cadres bénévoles diplômés ou non (mineurs et majeurs)
  - tous les dirigeants

*Pour rappel, il n'est pas nécessaire d'inclure les entraîneurs salariés dans cette liste.*

*Par contre, le club doit s'assurer de la validité de leur carte professionnelle, le contrôle d'honorabilité s'effectuant à partir de celle-ci.*

## 5 - ETHIQUE

Dans le cadre du Plan Fédéral de lutte contre les violences, différents dispositifs sont ou vont être déployés :

- ✓ **Parole/signalement** : plateforme de signalement, accompagnement des victimes, ...
- ✓ **Sensibilisation** : renouvellement de la convention Colosse aux pieds d'argile et communication des chartes
- ✓ **Formation** : Formation professionnelle continue obligatoire, intégration de module d'éthique dans les formations fédérales, ...
- ✓ **Responsabilisation** : désignation de référents dans chaque Comité (départemental et régional) qui seront les interlocuteurs sur les territoires

**ETHIQUE**

Dans le cadre du PLAN FEDERAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES :

- Désignation référent ETHIQUE FFGYM 35 :  
Lénaïck BONNY
- Désignation référent INTEGRITÉ CR BRETAGNE :  
Hubert MICHARD

FFGYM Comité Départemental Ille-et-Vilaine

Rappel sur quelques subventions possibles pour les clubs.

### ✓ PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF)

- La campagne PSF devrait ouvrir prochainement avec les items 2024 ci-dessous :

**SUBVENTIONS**  
**PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF)**  
**Orientations clubs**

**INFOS GENERALES**

**Orientations clubs :**

- Créer/développer une activité
- Être acteur des Jeux Olympiques de Paris 2024
- Mettre en place des actions en faveur du Club de demain
- Valoriser les clubs formateurs
- Soutenir les clubs ultramarins dans leurs déplacements en métropole
- Soutenir les clubs de moins de 100 licenciés
- Mettre en place des animations vacances olympiques

Fédération Française Gym  
Comité Départemental Ile-et-Vilaine

- Le PSF est financé par l'Agence Nationale du Sport, pour déployer les orientations fédérales sur tout le territoire. **Un respect strict des règles et statuts fédéraux sont obligatoires pour bénéficier de ces fonds publics.** Aucun club ne respectant pas les règles fédérales ne pourra recevoir de financement.
- A ne pas rater : Webinaire de présentation proposé par la FFGYM : **Judi 7 Mars 18h/19h**
- Anne-Emmanuelle QUÉAU rappelle que le Comité départemental et le Comité régional peuvent accompagner les clubs dans cette démarche. **5 accompagnateurs** sont formés sur notre territoire, il ne faut pas hésiter à les solliciter pour la constitution du dossier ou en relecture avant envoi de la demande :
  - o CD 35 : Manue QUÉAU et Florent MOREL
  - o Comité de Bretagne : Fanny MOREL, Pierre-Yves GIFFARD et Jocelyne BAUDELACHE

**SUBVENTIONS**  
**PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF)**  
**Infos GENERALES**

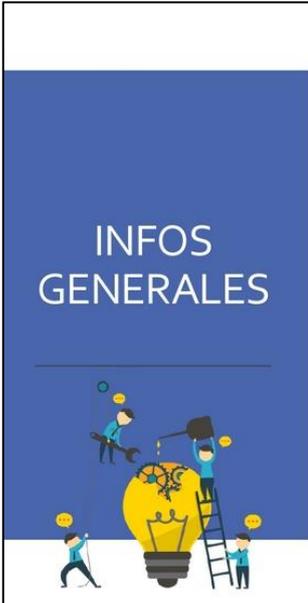
- Plus d'exigences sur la qualité des projets
- Plus d'exigences sur la qualité des dossiers
- Plus d'exigences sur la qualité des indicateurs/objectifs
- Plus d'exigences sur les contrôles de réalisation

**NÉCESSITÉ DE SE FAIRE ACCOMPAGNER !!!**  
(5 accompagnateurs sur le territoire : Florent, Manue, P-Yves, Jocelyne, Fanny)

Fédération Française Gym  
Comité Départemental Ile-et-Vilaine

## ✓ AUTRES SUBVENTIONS POSSIBLES

Les clubs ne doivent pas hésiter également à déposer des demandes de subventions sur les dispositifs récurrents (comme le FDVA2 [lien](#)) ou ponctuels, notamment autour de la thématique de l'olympisme pour cette saison.



# SUBVENTIONS

**FDVA 2 (Fond de soutien au développement de la vie associative)**

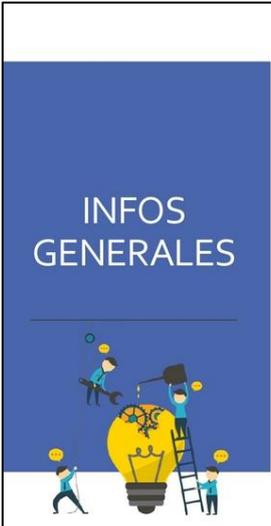
- Date limite 20 Mars

**TERRE DE JEUX – IMPACT 2024...**



## 7 - COSMOS

- ✓ Présentation du site COSMOS : aide, conseils, infos à destination des employeurs. [LIEN](#)
- ✓ Rappel partenariat FFGYM-COSMOS : gratuité de l'adhésion pour les 150 premiers clubs FFGYM/an
- ✓ Cette saison, les comités ne peuvent plus bénéficier de gratuité. Le CD35 maintient son adhésion.



# COSMOS

Principale organisation patronale dans le domaine du sport  
[www.cosmos-sports.fr](http://www.cosmos-sports.fr)

- ☞ Aide, conseils, fiches infos, actualités,... à destination des employeurs
- ☞ Adhésion 180€ l'année – prise en charge FFGYM pour les 150 premières demandes de clubs !!



Anne-Emmanuelle QUÉAU clôt cette Assemblée à 16h00 en remerciant les présents pour leur engagement au service de la gymnastique en Ille et Vilaine et en souhaitant à tous une excellente saison sportive.

*Invitation au pot de l'amitié.*

Fait à Rennes, le 18 février 2024  
Anne-Emmanuelle QUÉAU  
Présidente Comité 35 Gymnastique

